



COMPTE-RENDU

- Séance du Conseil Municipal du 22 avril 2009 -

L'an deux mil neuf,

Le Mercredi 22 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RENAGE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Centre Aéré, sous la
présidence de Monsieur Pier Luigi OLIVIERI, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2009

PRESENTS

MMRS OLIVIERI - GAUTHIER - GIRERD - CORONINI – ROYBON - ROUSSET -
PELLISSIER - KATCHADOURIAN – BASSEY - BEAU - BERTONA – CUNIBERTO -
GUAGLIANONE – KAYAKUSU - MENDES TEIXEIRA – RINDONE - SPOSITO –
THEAUDIN.

ABSENTS

MMRS MANSOURI – MATTIA - PERRIOLAT – PONZONI - RICHARD

PROCURATION

Mme MATTIA procuration à Mr CORONINI
Melle PERRIOLAT procuration à Melle GIRERD
Mme PONZONI procuration à Mme BERTONA
Mr RICHARD procuration à Mr PELLISSIER

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES :

- attribution d'une subvention AAVSCR pour l'année 2009
- procédure de gestion des amortissements
- revalorisation des vacations funéraires
- création d'indemnités aux conseillers municipaux
- créances irrécouvrables – admission en non valeur budget eau
- versement d'une subvention au comité des fêtes

II – PERSONNEL :

- régime indemnitaire – extension d'attribution des IHTS au cadre d'emploi des brigadiers

III – DIVERS :

- rapport d'activités du SIB

- Désignation des jurés d'assise
- désignation d'un membre au conseil d'administration de l'Hôpital de Rives
- signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour la mise à disposition de personnel dans le cadre du service de remplacement
- signature d'une convention de participation aux frais de scolarités des enfants fréquentant une classe de CLIS à Rives
- dégât des eaux à l'église – acceptation du remboursement de l'assurance

IV- QUESTIONS DIVERSES :

V – INFORMATIONS DIVERSES :

Observation sur compte rendu du 17 mars 2009

Pas d'observations.

Mlle Amélie GIRERD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des points supplémentaires suivants à inscrire à l'ordre du jour :

- versement d'une indemnité exceptionnelle à la paroisse Sainte Croix
- Création d'un budget annexe « gendarmerie »
- Demande de subvention au Conseil Général pour le fonctionnement de l'école de musique
- Créances irrécouvrables – admission en non valeur – budget commune

ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE DE RENAGE POUR L'ANNEE 2009

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, adjoint aux finances rappelle la délibération du 3 décembre 2008 par laquelle le conseil municipal a attribué une avance sur la subvention 2009 de 10 000 € par mois à l'AAVSCR, destinée à couvrir les frais de fonctionnement de l'association pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009 ;

A partir des comptes de résultats 2008, l'association a présenté son projet de budget pour l'exercice 2009, et fixé le montant de la participation communale à 120 000 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'ordonnance 2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,
Vu la délibération du 3 décembre 2008, portant attribution d'une avance de subvention sur l'exercice 2009;

Vu la convention d'objectifs et de moyens établie entre la l'AVSCR et la Ville de RENAGE, en date du 1^{er} juillet 2005 ;

Décide :

- Le versement d'une subvention de 120 000 € au titre de l'année 2009
- Précise que cette subvention sera versée par douzième, sur la base d'un appel de fond mensuel établi par l'association qui teindra compte des activités et des dépenses du mois en cours.
- Informe que les crédits correspondant sont inscrits à l'article 6574 du BP 2009

UNANIMITE

PROCEDURES D'AMORTISSEMENT DU BUDGET COMMUNE

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, adjoint aux finances, informe l'Assemblée que la commune de Renage ayant passée le seuil des 3 500 habitants au 1^{er} janvier 2009, doit conformément à l'instruction budgétaire et comptable, amortir les biens corporels et incorporels ainsi que les biens immobiliers productifs de revenus acquis après le 1^{er} janvier 2009.

Il propose les méthodes d'amortissement suivantes :

Amortissement linéaire quel que soit le bien

Immobilisations corporelles

| NATURE DES IMMOBILISATIONS | DUREE |
|---|--------|
| Frais d'étude & élaboration ou révision des documents d'urbanisme | 10 ans |
| Frais d'étude non suivi de travaux | 1 an |
| Logiciels, concessions & droits similaires, brevets, licences | 2 ans |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 an |

Immobilisations incorporelles

| NATURE DES IMMOBILISATIONS | DUREE |
|---|--------|
| Matériel & outillage | 6 ans |
| Matériel de transport | |
| ✚ Véhicules légers | 5 ans |
| ✚ Poids lourds | 4 ans |
| Mobilier | 10 ans |
| Matériels informatiques | 2 ans |
| Installations générales agencements & aménagements divers | 10 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 10 ans |
| Aménagement de terrain | 15 ans |
| Installation de voirie | 20 ans |

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- De voter les procédures d'amortissement ci-dessus proposées pour le budget commune.

UNANIMITE

PROCEDURES D'AMORTISSEMENT DU BUDGET EAU

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Gilbert KATCHADOURIAN, adjoint au service de l'eau et de l'assainissement, informe l'Assemblée que la commune de Renage ayant passée le seuil des 3 500 habitants au 1^{er} janvier 2009, doit conformément à l'instruction budgétaire et comptable, amortir les biens corporels et incorporels ainsi que les biens immobiliers productifs de revenus acquis après le 1^{er} janvier 2009.

Il propose les méthodes d'amortissement suivantes :

Amortissement linéaire quel que soit le bien

Immobilisations corporelles

| NATURE DES IMMOBILISATIONS | DUREE |
|--------------------------------------|--------|
| Réseau d'eau | 50 ans |
| Matériels spécifiques (compteurs...) | 10 ans |

Immobilisations incorporelles

| NATURE DES IMMOBILISATIONS | DUREE |
|--|-------|
| Subventions d'investissement transférées en fonctionnement | 5 ans |

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- De voter les procédures d'amortissement ci-dessus proposées pour le budget eau.

PROCEDURES D'AMORTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Gilbert KATCHADOURIAN, adjoint au service de l'eau et de l'assainissement, informe l'Assemblée que la commune de Renage ayant passée le seuil des 3 500 habitants au 1^{er} janvier 2009, doit conformément à l'instruction budgétaire et comptable, amortir les biens corporels et incorporels ainsi que les biens immobiliers productifs de revenus acquis après le 1^{er} janvier 2009.

Il propose les méthodes d'amortissement suivantes :

Amortissement linéaire quel que soit le bien

Immobilisations corporelles

| NATURE DES IMMOBILISATIONS | DUREE D'AMORTISSEMENT |
|----------------------------|-----------------------|
| Réseau d'assainissement | 50 ans |

Immobilisations incorporelles

| NATURE DES IMMOBILISATIONS | DUREE D'AMORTISSEMENT |
|--|-----------------------|
| Subventions d'investissement transférées en fonctionnement | 5 ans |

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- De voter les procédures d'amortissement ci-dessus proposées pour le budget assainissement.

UNANIMITE

REVALORISATION DES VACATIONS FUNERAIRES

Invité Monsieur le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, adjoint aux finances rappelle que par délibération du 3 décembre 2008, le conseil a fixé le montant des vacations funéraires à 12,55 €.

Or la loi du 19 décembre 2008 prévoit que ce montant doit être fixé entre 20 et 25 €.

Le conseil municipal,

Vu la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu la délibération du 3 décembre 2008 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- De fixer le montant des vacations funéraires à 20 €.

UNANIMITE

DESIGNATION DE 8 CONSEILLERS DELEGUES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des commissions municipales, les conseillers participent activement au développement des activités et au suivi des dossiers. Leur engagement les amène à se déplacer, en lieu et place des adjoints, pour assister aux réunions ou diverses manifestations d'intérêt communal.

Aussi, il propose de désigner 8 conseillers délégués supplémentaires, et de créer une indemnité en compensation de leur engagement.

Le montant individuel de cette indemnité ne peut être supérieur à celle du Maire ou des adjoints, et ne doit pas dépasser le montant global de l'enveloppe indemnitaire, c'est-à-dire de l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux

adjoints en exercice.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 ;

Vu les délibérations du 17 octobre 2008 et du 31 mars 2009 relatives à la désignation de 5 conseillers délégués ;

Considérant l'engagement des conseillers municipaux dans la vie municipale ;

Après en avoir délibéré, 21 voix pour, 1 abstention,

Décide :

- De désigner 8 conseillers délégués supplémentaires suivants :

Monsieur Roger BEAU : conseiller délégué à la prévention et la sécurité routière

Madame Corine CUNIBERTO : conseillère déléguée au patrimoine

Madame Marie-Claude RINDONE : conseillère déléguée aux personnes âgées

Madame Pascale PONZONI : conseillère déléguée à la vie sportive

Mademoiselle Julie PERRIOLAT : conseillère déléguée à l'environnement et au cadre de vie

Madame Barbara THEAUDIN : conseillère déléguée à la petite enfance

Monsieur MENDES-TEIXEIRA : conseiller délégué à la vie quotidienne

- de compléter la délégation de Madame Sylviane BERTONA à l'information
- De verser, à compter du 1^{er} avril 2009, à chaque conseiller municipal délégué, une indemnité mensuelle brute de 125 €.
- De prévoir que cette indemnité pourra être retirée à tout moment, et notamment en cas d'absence répétée aux différentes commissions ou réunions municipales.

21 VOIX POUR, 1 ABSTENTION

CREANCES IRRECOUVRABLES. ADMISSION EN NON VALEUR. BUDGET COMMUNE

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, adjoint aux finances, informe l'Assemblée que le Receveur Municipal après avoir usé de toutes les possibilités autorisées par les textes, n'a pu assurer le recouvrement des titres de recette des années 2004 et 2007 à l'encontre de divers débiteurs pour un montant de **21,48 €** sur le budget commune.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- l'admission en non valeur des produits précités.

UNANIMITE

CREANCES IRRECOUVRABLES. ADMISSION EN NON VALEUR. BUDGET EAU

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Pierre KATCHADOURIAN, adjoint au service de l'eau et de l'assainissement, informe l'Assemblée que le Receveur Municipal après avoir usé de toutes les possibilités autorisées par les textes, n'a pu assurer le recouvrement des titres de recette des années 2004 - 2005 à l'encontre de divers débiteurs pour un montant de **867.72 €** sur le budget EAU.

Il précise que ce montant est inscrit dans les prévisions budgétaires à l'article 654

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

l'admission en non valeur des produits précités

UNANIMITE

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Invité par Monsieur le Maire, Mademoiselle Amélie GIRERD, 1^{ère} adjointe, propose à l'assemblée de verser une subvention de 900 € au comité des fêtes.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- De voter 900 € de subvention au comité des fêtes.
- Précise que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du BP 2009

UNANIMITE

Mademoiselle GIRERD précise que l'attribution des subventions à l'ensemble des associations sera votée à l'automne prochain.

REGIME INDEMNITAIRE – EXTENSION D'ATTRIBUTION DES IHTS AU CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Bruno CORONINI, Adjoint au personnel, demande au conseil d'étendre le bénéfice d'attribution des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) au cadre d'emploi des agents de police municipale.

Le conseil Municipal,

Vu les Décrets n° 91-875 du 6/09/1991 modifié; 97-702 du 31/05/97 modifié ; 2000-45 du 20/01/2000 et 2002-60 du 14/01/2002 ;

Vu les délibérations du 16 mars 2007 et du 15 février 2008 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'étendre le bénéfice du versement des IHTS au cadre d'emploi des agents de police municipale.

UNANIMITE

RAPPORT D'ACTIVITES DU SIB

Monsieur KATCHADOURIAN liste les nouveaux élus qui composent le bureau syndical depuis les élections municipales de mars 2008.

Il présente le rapport d'activité 2008, et précise que ce dernier est consultable au secrétariat du service technique.

Il rappelle qu'en 2009, Renage n'utilisera pas la balayeuse ni la tondeuse, mais restera un des principaux utilisateurs des prestations du SIB, ce qui devrait mettre fin au bruit qui circule concernant notre désengagement du syndicat.

Arrivée de Madame PONZONI, avant le vote des jurés d'assise.

DESIGNATION JURES D'ASSISES

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil Municipal procède à la désignation des jurés d'assise, par tirage au sort parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale. Le nombre de jurés pour Renage est fixé à 9.

Le conseil municipal,
Après tirage au sort, désigne :

Mr BERAY Jacques, domicilié 818 Rue de la République à RENAGE

Mme GUILLERME Laurence epse VELLA, domiciliée 160 Chemin du Marais Fleury à RENAGE

Mr GOUAIDIA Abdelamin, domicilié 140 rue des prairies à RENAGE

Mme MIETTON Odile Epse CAMPOS, domiciliée 120 montée du champ blat à RENAGE

Mr INCORVAIA Julien, domicilié 950 Route de Rives à RENAGE

Mme CORONINI nom usage GUILLOUD Marie-Claire, domiciliée 45 Boulevard Docteur Valois à RENAGE

Melle DALLON Céline, domiciliée 179 Rue de l'Industrie à RENAGE

Mme STEVANT Epse FLORECK Carole, domiciliée 35 Rue du Guichet à RENAGE

Melle RODRIGUEZ Christel, domiciliée 170 Rue des prairies – 38140 RENAGE

UNANIMITE

DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL DE RIVES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un nouveau représentant au conseil d'administration de Rives.

Il propose Madame Marie-Claude RINDONE

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 28 avril 2008, portant désignation de Madame Isabelle ROUSSET en qualité de représentante au conseil d'administration de Rives ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Madame Isabelle ROUSSET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Madame Marie-Claude RINDONE en qualité de nouveau représentant au conseil d'administration de l'hôpital de Rives.

UNANIMITE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AUTORISANT LA COLLECTIVITE A FAIRE APPEL AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Invité par Monsieur Le Maire, Monsieur Bruno CORONINI, adjoint au personnel, fait part de la procédure en cours pour le recrutement du futur Directeur Général des Services de la commune.

Dans l'attente, et pour assurer la gestion des affaires courantes, elle propose de pourvoir provisoirement au remplacement en faisant appel au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Isère.

Le coût du service est égal aux traitements et charges patronales attachés à la mission, auxquels s'ajoute une participation financière de 10% sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

Monsieur CORONINI demande au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ;

Le conseil municipal,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service « remplacement », dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou pallier des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais ;

Considérant que la commune de Renage doit faire face rapidement au remplacement temporaire du directeur général des services ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de recourir au service remplacement du Centre de Gestion de l'Isère ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention et les éventuels avenants permettant de faire appel au service

« remplacement » du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Prend acte que les frais afférents à cette mission correspondent au remboursement des traitements et charges patronales liés à la fonction, plus 10% de frais de gestion calculés sur la totalité des sommes engagées.

UNANIMITE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS FREQUENTANT UNE CLASSE DE CLIS A RIVES – ANNEE SCOLAIRE 2009 – 2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Ronald BASSEY, conseiller délégué aux affaires scolaires, rappelle au conseil que parmi les dispositions prévues par la loi, une commune est tenue de participer aux frais de scolarité des enfants fréquentant une école dans une commune extérieure, si cette affectation est expressément décidée par la commission départementale d'éducation spéciale ou par la commission de circonscription compétente.

Il précise que pour l'année scolaire 2009 – 2010, deux enfants résidants à Renage sont scolarisés en CLIS à l'école élémentaire de Rives.

La commune de Rives a, par délibération du 13 novembre 2008, fixé la participation financière à 266,42 € par élève, soit 532,84 € au titre de l'année scolaire 2009-2010.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi du 22 juillet 1983, et notamment l'article 23 ;

Vu les décrets n° 98-45 du 15 janvier 1998, et n° 86-425 du 12 mars 1986 ;

Considérant que deux enfants résidants à Renage sont scolarisés en CLIS à l'école élémentaire de Rives ;

- Prend acte que la participation financière fixée par la commune de Rives s'élève, pour l'année scolaire 2009-2010, à 532,84 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

UNANIMITE

DEGATS DES EAUX A L'EGLISE– APPROBATION DU REMBOURSEMENT PROPOSE PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un glissement des tuiles de la toiture de l'église a provoqué d'importants ruissellements sur les murs latéraux du cœur de l'église (cloquage des peintures et apparition de moisissures).

La compagnie d'assurance GROUPAMA, consultée dans le cadre du contrat dommage aux biens et risques annexes, propose une indemnisation de 8 665,35 € pour les travaux de remise en état.

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition d'indemnisation.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter l'indemnisation de GROUPAMA pour un montant de 8 665,35 €.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION FINANCIERE DE LA GENDARMERIE

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, adjoint aux finances, informe l'assemblée que la gendarmerie de Renage sera opérationnelle le 29 avril prochain..

Il rappelle les modalités de financement du projet, et notamment la mise en place d'un bail emphytéotique administratif sur une période de 35 ans.

Afin de permettre une gestion claire et transparente du projet sur le long terme, il propose d'inscrire les écritures comptables et budgétaires dans le cadre d'un budget annexe au budget principal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à créer un budget annexe dénommé « gendarmerie », sans autonomie financière, ni personne morale, assujetti à la TVA et appliquant l'instruction M 14.

UNANIMITE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PAROISSE SAINTE CROIX

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, adjoint aux finances propose de verser à la paroisse Sainte Croix, une subvention exceptionnelle correspondant au montant de l'indemnisation de Groupama pour la remise en état de l'église.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les travaux de remise en état de la gendarmerie ont été estimés à 8 665,35 € par la compagnie d'assurance Groupama ;

Décide :

Le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 665,35 € à l'association de la paroisse Sainte Croix.

UNANIMITE

ECOLE DE MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2009

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général subventionne les collectivités territoriales pour le fonctionnement des écoles de musique.

Il convient chaque année de réitérer la demande de participation.

Le conseil municipal,

Vu le programme de subventionnement institué par le Conseil Général pour le fonctionnement des écoles de musique;

Considérant le dynamisme de l'école de musique de Renage, et la demande croissante de cours, impliquant une augmentation régulière des coûts de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- sollicite du Conseil Général de l'Isère la poursuite de son intervention financière par l'octroi d'une subvention pour l'aide au fonctionnement de l'école municipale de musique au titre de l'année 2009

UNANIMITE

La séance est levée à 20 h 50.

Le Maire,